

## **Intervention du président de la commission logement- restauration au CCAS du 7 février 2012**

Ce dernier mandat a vu la création du « prêt aux parents d'enfants qui décohabitent pour suivre des études » . La commission 2 a su optimiser ses séances de travaux afin que cette nouvelle prestation soit mise en place en 2011 quoique un peu tardivement .

Le bilan présenté par M. CHAVAROT Président du CAS lors de la dernière commission laisse à penser que l'information est mal passée dans certains départements.

Aussi il est prévu de lancer une campagne d'information pour tous les agents via les CLAS sur les prestations offertes par le CAS.

La commission 2 a également préparé le cahier des charges pour le prêt à l'amélioration de l'habitat. Il est regrettable que nous ne puissions mettre ce projet en route sur le simple avis de notre DRH qui ne souhaite pas développer tous les sujets qui ont trait au logement sous prétexte que des prestations similaires sont à la dispositions des agents, alors que le Ministère des finances dont elle est issue fait bénéficier ses agents de ce type de prêt. Concernant la restauration notre marge de manoeuvre est limitée de part les enquêtes et les projets qui sont en cours au niveau interministériel.

Il est dommageable que nous ne puissions avoir connaissance des montants dépensés dans ce domaine par structure au travers d'un questionnaire simple qui aurait pu être renseigné par nos présidents de CLAS. Cela pour aller vers un reste à charge maîtrisé pour nos agents.

Les 2 domaines de compétence de cette commission touchent au bien être de nos personnels et les membres de cette commission ont et continueront à oeuvrer et à revendiquer les mêmes droits pour tous, agents du MEDDTL , OPA dans les conseils généraux qui bénéficient encore de l'action sociale individuelle et/ou collective et agents tous nouveaux services et les pensionnés retraités ainsi qu'une égalité de traitement des agents MEDDTL dans les DDI..